



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 20 mars 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Dès le 23 mars, on pourra demander sa carte d'identité de chez soi

À partir du 23 mars en Guadeloupe, les pré-demandes de carte nationale d'identité, comme pour le passeport, se feront en ligne.

C'est une application très pratique du Plan "Préfecture Nouvelle Génération" (PPNG) dont l'objectif est de rendre aux usagers un service de meilleure qualité, tout en renforçant les quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures : la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, le contrôle de légalité, et enfin la coordination territoriale des politiques publiques.

Concrètement et dès le 23 mars, l'usager pour effectuer sa pré-demande se connectera sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr>). Une fois inscrit après avoir créé son espace, il renseignera ses données d'état-civil.

Une fois son dossier constitué, avec toutes les pièces justificatives nécessaires, l'usager devra alors se rendre dans une commune équipée d'un dispositif de recueil afin de procéder à la prise de ses empreintes. Cette démarche ne sera plus liée à sa commune de résidence.

En Guadeloupe, 30 communes sur 32 sont équipées de ce dispositif. La liste est consultable sur le site de la préfecture : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour les communes de Terre-de-Bas et de la Désirade, un dispositif de recueil mobile permettra de numériser les documents, lors de permanences régulières.

Dans cette nouvelle procédure, les communes ont toujours un rôle important à jouer puisque ce sont elles qui recueilleront les dossiers et qui remettront les cartes d'identité et les passeports.

Certaines ont déjà prévu de mettre en place des points-numériques afin de permettre aux usagers ne disposant pas du matériel informatique nécessaire, de pouvoir effectuer leur demande en ligne, à l'image de la préfecture et de la sous-préfecture.

Plus d'informations et tutoriel disponible sur le site internet de la préfecture de Guadeloupe : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefecture971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32